

=====
*Attractivité de l'Archipel
et Développement Economique*
=====

Séance officielle du 5 juillet 2013

DELIBERATION N°201/2013

**SCHEMA TERRITORIAL DURABLE DE DEVELOPPEMENT DE LA CULTURE,
DU PATRIMOINE, DU SPORT, DE LA JEUNESSE ET DES LOISIRS
DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON
AXES PRIORITAIRES 2013-2016**

LE CONSEIL TERRITORIAL DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON

- VU la loi organique n° 2007-223 et la loi n° 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer ;
- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU le projet de Schéma Territorial Durable de Développement de la Culture, du Patrimoine, du Sport, de la Jeunesse et des Loisirs de Saint-Pierre-et-Miquelon, axes prioritaires 2013-2016 ;
- VU l'avis de la commission consultative permanente ;
- SUR le rapport du 4^{ème} Vice-Président,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
A ADOPTÉ LA DÉLIBÉRATION DONT LA TENEUR SUIT**

ARTICLE 1 : Le Schéma Territorial Durable de Développement de la Culture, du Patrimoine, du Sport, de la Jeunesse et des Loisirs de Saint-Pierre et Miquelon, axes prioritaires 2013-2016, ci annexé est approuvé.

ARTICLE 2 : La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat, publiée au journal officiel de Saint-Pierre-et-Miquelon et sur le site du conseil territorial.

Adoptée
18 voix Pour
00 voix Contre
00 abstention
Conseillers élus : 19
Conseillers présents : 14
Conseillers votants : 18

Transmis au représentant de l'Etat
Le
Publié le

ACTE EXECUTOIRE


Le Président,
Stéphane ARTANO

PROCEDURES DE RECOURS

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant
l'introduction des recours :

Nom de l'organisme : Tribunal administratif de Saint-Pierre et Miquelon
Adresse : BP 4200 – Code postal : 97500 – Ville : Saint-Pierre et Miquelon
Tél. 05 08 41 10 30 – Télécopieur 05 08 41 27 12

SAINT-PIERRE et MIQUELON
Reçu à la Préfecture
Le 09 JUL 2013



Culture, Patrimoine, Sport, Jeunesse, Loisirs

Une politique durable pour notre territoire

Schéma de référence pour le développement
culturel, artistique, sportif et jeunesse

Axes prioritaires 2013 - 2016



EDITORIAL

Le Schéma de Développement Stratégique du Territoire impulsé par le Conseil Territorial de Saint-Pierre et Miquelon et adopté le 16 décembre 2009 énonce l'importance d'élaborer une politique culturelle, artistique, sportive et de jeunesse sur son territoire.

Il est important pour le Conseil Territorial de se doter de cette politique, qui devient un outil de travail, un cadre de référence, permettant à la collectivité d'atteindre ses objectifs sur le plan culturel, artistique, sportif et de jeunesse.

Le Conseil Territorial est fier de mettre en place cette nouvelle politique qui aidera la collectivité dans ses actions, ses choix, ses décisions sur toutes les facettes de ce secteur, un document de travail qui aidera, nous l'espérons, à renforcer la créativité des acteurs, à renouveler la vitalité artistique, culturelle, sportive et de jeunesse dans notre belle collectivité.

Elle s'articule autour d'un certain nombre de considérations générales relatives aux interventions nécessaires pour que la collectivité puisse renouveler la vitalité de ce secteur dans l'archipel et contribuer à un développement culturel et sportif durable et intégré.

Les principes directeurs, les 5 axes prioritaires et les orientations qui sont définis dans cette politique permettront aux élus territoriaux, aux directeurs de structures et à leurs équipes, aux responsables associatifs et à l'ensemble des citoyens de s'initier, de contribuer et de participer à la vie culturelle, artistique, sportive et de jeunesse de Saint-Pierre et de Miquelon. Elle s'appuie sur une mutualisation des moyens et des compétences.

Elle permettra aussi d'offrir une qualité de vie favorisant le développement économique de l'Archipel.

Stéphane ARTANO,
Président du Conseil Territorial

SOMMAIRE

- Historique
- Préambule
- Groupes et personnes ciblés
- Missions de la politique culturelle et rôle du Conseil Territorial
- Principes directeurs

AXES ET ORIENTATIONS

AXE I - Affirmer l'identité culturelle et le patrimoine de Saint-Pierre et Miquelon

- I.1 Sauvegarde du patrimoine
- I.2 Promotion et mise en valeur du patrimoine
- I.3 Éducation de la population et des jeunes à l'importance de la sauvegarde du patrimoine
- I.4 Sensibilisation et valorisation de la richesse de l'héritage culturel
- I.5 Développer des espaces culturels et touristiques.

AXE II. Favoriser l'accès aux arts, à la culture et au patrimoine

- II.1 Éducation et sensibilisation aux arts, à la culture et au patrimoine
- II.2 Promotion et mise en valeur des œuvres d'art et développement des domaines artistiques (des pratiques artistiques et culturelles)
- II.3 Promotion d'initiatives ou de projets structurants pour le développement culturel
- II.4 Reconnaissance et valorisation des créateurs (artistes, intervenants et organismes culturels)
- II.5 Valorisation de la participation à la vie culturelle et contribution à l'accessibilité des pratiques amateurs pour l'ensemble des résidents de Saint Pierre et Miquelon
- II.6 Concourir à la professionnalisation et à la structuration culturelle du territoire
- II.7 Favoriser l'accès aux activités culturelles exceptionnelles pour les jeunes talents

AXE III. Développement de la concertation et de partenariats

- III.1 Mise en place d'une structure permanente de concertation
- III.2 Développement de projets rassembleurs
- III.3 Poursuivre la politique de conventionnement
- III.4 Créer un agenda culturel et événementiel

AXE IV. Renforcer l'accès aux activités sportives pour tous et aux sports de haut niveau dans une stratégie de développement durable

- IV.1 Éducation et sensibilisation aux pratiques sportives et santé
- IV.2 Promotion et mise en valeur des athlètes de haut niveau de l'Archipel
- IV.3 Promotion d'initiatives ou de projets structurants pour le développement sportif
- IV.4 Valorisation de la participation à la vie associative et sportive :
- IV.5 Favoriser la structuration et la professionnalisation du mouvement sportif :
- IV.6 Développement de l'offre d'équipements sportifs
- IV.7 Favoriser l'égalité à l'accès de la pratique sportive

AXE V. Favoriser l'implication des jeunes dans leur territoire

- V.1 Développement d'activités ciblées pour la jeunesse
- V.2 Création d'un espace jeune 12-18 ans
- V.3 Favoriser la participation des jeunes pour les projets collectifs ayant un impact sur la vie locale
- V.5 Impulser la réalisation des supports d'information
- V.6 Fournir un service d'intervention professionnelle gratuit qui vise à accompagner les jeunes au quotidien

MISE EN ŒUVRE, SUIVI

Les structures du Conseil Territorial
Le Centre Culturel et Sportif
L'Arche, Musée et Archives Territoriales
La Patinoire
La Maison des Loisirs à Miquelon-Langlade
La Maison Territoriale de la Nature et de l'Environnement, à Miquelon
L'Office Territorial des Sports et de la Culture

Glossaire

Remerciements

HISTORIQUE

Îles françaises situées au large du Canada Atlantique, à 25 km au sud de Terre-Neuve, l'archipel de Saint-Pierre et Miquelon se compose de plusieurs îles d'une superficie totale de 242 km². Les îles sont devenues définitivement françaises le 22 juin 1816.

La population de l'archipel est d'origine basque, bretonne et normande, pour la plupart des descendants de pêcheurs français venus s'installer aux îles. L'histoire et la géographie ont aussi favorisé l'implantation d'anglophones de Terre-Neuve, des jeunes filles qui sont venues travailler et se marier à Saint-Pierre et Miquelon. De plus, suite à la déportation, plusieurs familles acadiennes se sont installées dans notre archipel et principalement à Miquelon. Aujourd'hui encore la population reste diversifiée avec plus d'un quart des résidents qui sont des personnes qui viennent de France métropolitaine pour travailler sur les îles et ce dans tous les secteurs d'activités.

Les îles St-Pierre et Miquelon ont connu un essor économique majeur grâce à l'industrie de la pêche. La période de la prohibition a également été une période très faste pour l'archipel. Avec le déclin de l'industrie de la pêche, période récente et difficile, l'archipel se diversifie pour prendre un nouvel essor économique (tourisme, aquaculture, tertiaire....).

L'industrie de la pêche a certainement contribué à l'économie de Saint-Pierre et Miquelon, et elle a influencé les modes de vie et les traditions de ses habitants.

Des attractions culturelles et touristiques se développent sur le territoire pour conserver cet attachement à la mer, à l'industrie de la pêche et à l'appartenance française dans un environnement régional canadien.

L'Arche - musée de la Collectivité, le musée Héritage, le musée Archipélitude, le musée de Miquelon rendent hommage à tous les gens de mer.

L'école de voile municipale est active et connaît beaucoup de succès dans ses activités de découverte du milieu marin. De même, la Route Halifax St-Pierre organisée tous les deux ans attire de plus en plus de participants et de visiteurs.

Enfin le Comité Régional du Tourisme œuvre à développer le secteur de la croisière et s'associe à des associations professionnelles régionales.



La création du Centre Culturel et Sportif en 1973 a contribué considérablement au développement du domaine musical et à l'émergence de nombreux talents artistiques et sportifs sur le territoire. C'est aussi le cas de la patinoire pour les sports de glace, de la Maison des Loisirs et de l'association Miquelon-Culture-Patrimoine à Miquelon.

Les associations culturelles, sportives, de jeunesse, les bibliothèques publiques sont des partenaires importants car ils jouent un rôle crucial dans le développement du territoire.

Notons la vitalité musicale de l'Archipel mise en avant notamment lors du festival de musiques des Déferlantes Atlantiques.

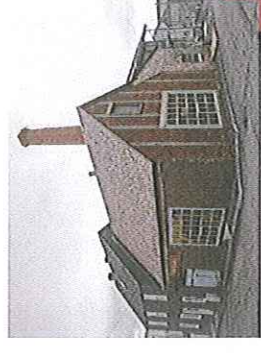
L'Archipel se réjouit aussi d'avoir une philatélie exceptionnelle grâce à la participation des artistes locaux et d'un engagement fort du Conseil Territorial qui se traduit par le bureau philatélique, la commission philatélique et le soutien à l'association philatélique.

Le patrimoine culturel de Saint-Pierre et Miquelon est très riche et a le potentiel d'être mis davantage en avant. Il pourrait être mieux jumelé au patrimoine architectural et maritime.

Récemment, la Collectivité a fait l'acquisition de la Forge Lebailly. Ce monument est en attente d'une nouvelle vocation.

Soulignons la pratique sportive et notamment le football et le hockey qui sont inscrits dans la coopération régionale et le rayonnement international grâce aux échanges sportifs historiques avec Terre-Neuve en particulier, et ce depuis plus d'un siècle.

Tous ces événements artistiques, culturels, sportifs, ainsi que tous ceux qui n'ont pas été mentionnés, ont marqué l'histoire de Saint-Pierre et Miquelon. La culture et le sport ont façonné le développement de l'Archipel et représentent une richesse culturelle importante léguée pour faire rayonner l'identité culturelle des îles Saint-Pierre et Miquelon : Terre de Français dans un environnement maritime.



PRÉAMBULE

Dans un monde axé sur la culture du savoir et des communications, les arts, la culture, le patrimoine et le sport sont indispensables dans le développement des îles car ils constituent un mode privilégié de communication et d'expression de l'être.

La culture au sens général permet, entre autres, de mettre en valeur le mode de vie des habitants, leurs traditions, ainsi que le travail des artistes et intervenants culturels.

En prenant part à la vie culturelle, à la vie associative, les citoyens développent un sentiment d'appartenance à leur communauté, apprécient la richesse de leur patrimoine, participent à la construction de leur identité et affichent la richesse de leur culture.

Le Conseil Territorial s'est donc doté d'une politique culturelle, sportive et de jeunesse dans le but de consolider ses acquis, clarifier son rôle et définir l'intervention territoriale dans ces secteurs, de manière à fixer les cadres d'action d'un développement durable et intégré.

La politique culturelle, associative et de jeunesse du territoire est donc un outil de travail qui permet à l'ensemble de l'Archipel de se doter d'une vision commune en ce qui a trait au développement culturel et artistique, sportif et de jeunesse du Conseil Territorial.

GROUPES ET PERSONNES CIBLÉS

Les individus et les groupes visés par la politique culturelle, sportive et de jeunesse de la Collectivité et le développement culturel de l'Archipel de Saint-Pierre et Miquelon, en lien avec le développement touristique et le développement économique, sont principalement les citoyens et les personnes qui prennent part à la vie culturelle et sportive : le public qui assiste et participe aux manifestations culturelles et sportives diverses, les intervenants qui organisent les festivals et les événements culturels et sportifs, les artistes, les athlètes, les éducateurs, les médiateurs culturels, les directeurs des établissements culturels, sportifs et de loisirs et les intervenants de tous les secteurs de la collectivité.

MISSION DE LA POLITIQUE CULTURELLE ET RÔLE DU CONSEIL TERRITORIAL

Saint-Pierre et Miquelon est une Collectivité qui reconnaît l'apport des arts, de la culture, du patrimoine, du sport et de la vie associative dans le développement de tous ses secteurs ainsi que dans le développement individuel et collectif, et comme facteur d'épanouissement et de rétention de la population.

Le Conseil Territorial appuie les initiatives structurantes pour un développement culturel et sportif durable et intégré et en étroite relation avec le développement touristique.

Le Conseil Territorial apporte un soutien direct par le biais de ses structures que sont le Centre Culturel et Sportif, l'Arche-Musée Archives, la Patinoire, la Maison des Loisirs et la Maison de la Nature et de l'Environnement. Il intervient aussi avec l'Office des sports et de la culture auprès des jeunes talents et des associations sportives, culturelles et de jeunesse. De plus, le Conseil territorial consacre une part directe de son budget au financement de projets artistiques, culturels, sportifs, de jeunesse et patrimoniaux. Il soutient les festivals et les radios associatives qui s'inscrivent dans sa politique et qui participent au rayonnement de l'Archipel. Il participe également aux projets d'investissement structurants aux côtés de l'État et des municipalités.

Depuis plusieurs années, la Collectivité intervient en matière culturelle, sportive, dans le monde associatif en tant que facilitatrice et partenaire. Elle offre ses services en matière de ressources humaines et matérielles et apporte un soutien financier aux organismes culturels, sportifs, aux associations pour la réalisation de leur programme d'activités.

A ce jour, l'intervention du Conseil Territorial se fait principalement par l'entremise de ses structures, mais aussi par l'Office des sports et de la culture et enfin par des aides directes qui passent par le pôle Attractivité de l'Archipel et Développement Économique.

Le Conseil Territorial œuvre pour permettre l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs pour tous avec un budget de fonctionnement de 4 100 000 euros par an ces dernières années. Cela comprend la création du Pass'sport Culture en 2010, le soutien direct au secteur associatif (plus de 450 000 euros), la programmation artistique et culturelle renforcée des structures de la Collectivité, le soutien à la production musicale, littéraire et audiovisuelle.

La politique culturelle, sportive et de jeunesse de la Collectivité s'inscrit, sans l'avoir affiché, dans une logique de développement durable.

LES OBJECTIFS

- améliorer le cadre de vie des habitants en proposant une offre artistique, culturelle, sportive, jeunesse de proximité,
- renforcer les démarches de rencontre entre les publics et cette offre,
- poursuivre la politique de conventionnement avec les partenaires publics et associatifs,
- encourager la mise en réseau des acteurs afin de favoriser le montage de projets partenariaux, la mutualisation des ressources humaines, matérielles et financières,
- créer un agenda culturel et événementiel commun aux cinq structures du Conseil Territorial : Centre Culturel et Sportif, Arche, Patinoire, Maison des Loisirs et Maison de la Nature et de l'Environnement,
- inscrire le patrimoine territorial dans un processus de valorisation et de développement du territoire,
- renforcer la participation des associations pour la mise en œuvre de la politique culturelle, sportive et de jeunesse de la Collectivité Territoriale,
- aménager, rénover et construire des équipements culturels et sportifs,
- aider à la diffusion du spectacle vivant, à la création artistique,
- soutenir les musiques actuelles, les pratiques amateurs, l'éducation artistique,
- soutenir les manifestations culturelles et sportives,
- développer une offre culturelle innovante,
- favoriser la participation des jeunes à la vie publique,
- soutenir le développement de radios associatives ayant un projet en corrélation avec la politique de la Collectivité et participant à son rayonnement,
- développer des espaces culturels et touristiques, des centres d'interprétation et de diffusion dans l'esprit des centres de culture scientifique, technique et industrielle (CCSTI) à thème.

PRINCIPES DIRECTEURS

Les énoncés généraux suivants constituent les principes de base qui guideront la Collectivité Territoriale de Saint-Pierre et Miquelon dans l'élaboration d'objectifs, de stratégies et d'interventions de développement en matière d'art, de culture, de patrimoine, de sport et de jeunesse.

1. La culture est un bien collectif, un moyen de communiquer et de s'exprimer individuellement et collectivement.
2. La pratique physique et sportive est synonyme de bien-être et d'une population en bonne santé.
3. Une réelle intégration des arts, de la culture et du patrimoine est essentielle au développement culturel durable et intégré du territoire.
4. La création et l'innovation en matière culturelle et artistique favorisent un milieu de vie stimulant.
5. Le sport est un vecteur de cohésion sociale, facteur de socialisation.
6. La participation des citoyens, comme publics ou bénévoles aux événements et manifestations culturelles, sportives, de loisirs renforcent le sentiment d'appartenance au territoire. C'est une richesse collective. Elle renforce l'identité culturelle des îles et la fierté identitaire des citoyens.
7. Il est important de positionner les arts, la culture et le sport à l'intérieur des axes de développement économique et de développement social.
8. On doit tout mettre en œuvre pour donner aux jeunes les moyens nécessaires pour devenir des adultes responsables et autonomes.
9. Le sport et la culture doivent s'inscrire dans la stratégie territoriale de développement durable.

AXES ET ORIENTATIONS

AXE I - Affirmer l'identité culturelle et le patrimoine de Saint-Pierre et Miquelon

- I.1 Sauvegarde du patrimoine** : appuyer et favoriser des mécanismes de sauvegarde du patrimoine.
- I.2 Promotion et mise en valeur du patrimoine** : soutenir les associations et organismes qui se préoccupent d'histoire et de patrimoine, inscrire le patrimoine territorial dans un processus de valorisation et de développement durable du territoire.
- I.3 Éducation de la population et des jeunes à l'importance de la sauvegarde du patrimoine** : sensibiliser et éduquer les jeunes sur la richesse de leur héritage culturel, naturel et historique.
- I.4 Sensibilisation et valorisation de la richesse de l'héritage culturel** :
 - Propager le rayonnement des arts, de la culture et du patrimoine à l'intérieur et à l'extérieur de la Collectivité Territoriale.
 - Soutenir les radios associatives qui s'inscrivent dans cette démarche.
- I.5 Développer des espaces culturels et touristiques.**

AXE II. Favoriser l'accès aux arts, à la culture et au patrimoine

II.1 Éducation et sensibilisation aux arts, à la culture et au patrimoine

- Intégrer les arts, la culture et le patrimoine au quotidien
- Susciter l'intérêt de la population aux arts, à la culture et au patrimoine
- Créer un rapprochement entre les artistes et la population
- Développer une offre culturelle innovante

II.2 Promotion et mise en valeur des œuvres d'art et développement des domaines artistiques (des pratiques artistiques et culturelles)

- Soutenir la création et la production, soutenir les musiques actuelles, les pratiques amateurs, l'éducation artistique
- Faciliter la diffusion des œuvres artistiques
- Aider à la diffusion du spectacle vivant, à la création artistique, soutenir les manifestations culturelles comme les festivals

II.3 Promotion d'initiatives ou de projets structurants pour le développement culturel

II.4 Reconnaissance et valorisation des créateurs (artistes, intervenants et organismes culturels),

- Favoriser la participation des artistes dans les projets ou initiatives de développement culturel

II.5 Valorisation de la participation à la vie culturelle et contribution à l'accessibilité des pratiques amateurs pour l'ensemble des résidents de Saint-Pierre et Miquelon

- Accroître la participation de la population aux manifestations culturelles
- Augmenter l'engagement du public
- Accentuer l'offre d'activités intergénérationnelles
- Soutenir le développement d'actions en milieu scolaire
- Poursuivre l'action Pass'Sport-Culture

II.6 Concourir à la professionnalisation et à la structuration culturelle du territoire

- Encourager et favoriser les initiatives ou les projets de création et de formation artistique professionnelle

II.7 Favoriser l'accès aux activités culturelles exceptionnelles pour les jeunes talents

- Mise en place d'une bourse jeunes talents au sein de l'Office des sports et de la culture du Conseil Territorial pour la détection des jeunes talents, la préparation aux filières culturelles de haut niveau, la participation aux concours nationaux et internationaux.

A noter que dans ce domaine le Conseil Territorial intervient aussi par l'intermédiaire des missions confiées à ses établissements : le Centre Culturel et Sportif, l'Arche, la Patinoire, la Maison des Loisirs et la Maison de la Nature et de l'Environnement et aussi par l'intermédiaire de dispositifs de l'Office territorial des Sports et de la Culture.

AXE III. Développement de la concertation et de partenariats

III.1 Mise en place d'une structure permanente de concertation

- Mettre en place un comité afin de créer une synergie qui permettra aux intervenants culturels ou sportifs, au Conseil Territorial et à ses structures annexes, au monde associatif, de se mobiliser, se structurer, de développer des projets communs, de partager les ressources humaines et matérielles et de maximiser les forces du secteur culturel ou sportif.
- Se doter d'une vision commune à long terme d'un développement culturel durable et intégré.

III.2 Développement de projets rassembleurs

- Planifier et réaliser des initiatives de développement culturel et sportif structurantes
- Partager des connaissances en matière d'actions artistiques, culturelles et patrimoniales

III.3 Poursuivre la politique de conventionnement

Les associations éligibles sont soit des associations culturelles ou sportives ressources, à vocation territoriale, soit des organismes :

- structures sous forme d'association loi 1901, constituées de membres compétents dans un domaine donné ;
- dont les champs d'intervention concernent les domaines artistiques et culturels ;
- dotés de moyens d'actions (personnel qualifié, locaux, savoir-faire, réseau...)
- dont les activités et les moyens sont inscrits dans la politique culturelle, sportive et de jeunesse de la Collectivité et mis à disposition de différents publics (en termes d'information et d'activité)

III.4 Créer un agenda culturel et événementiel commun aux cinq structures du Conseil Territorial : Centre Culturel et Sportif, Arche, Patinoire, Maison des Loisirs et Maison de la Nature et de l'Environnement

AXE IV. Renforcer l'accès aux activités sportives pour tous et aux sports de haut niveau dans une stratégie de développement durable

IV.1 Éducation et sensibilisation aux pratiques sportives et santé

- Susciter l'intérêt de la population et des jeunes en particulier aux pratiques sportives pour vivre en bonne santé.

IV.2 Promotion et mise en valeur des athlètes de haut niveau de l'Archipel

- Promouvoir et favoriser la participation des athlètes de haut niveau dans les projets ou les initiatives sportives ;
- Favoriser l'accession à la compétitivité de haut niveau et à la formation des jeunes talents sportifs, création d'une bourse sport jeunes talents au sein de l'Office des Sports et de la Culture du Conseil Territorial.

IV.3 Promotion d'initiatives ou de projets structurants pour le développement sportif

IV.4 Valorisation de la participation à la vie associative et sportive

- Encourager et favoriser les initiatives ou les projets de développement sportifs et les formations dans ces domaines

IV.5 Favoriser la structuration et la professionnalisation du mouvement sportif

- Encourager et favoriser les initiatives ou les projets de développement sportifs et les formations dans ces domaines

IV.6 Développement de l'offre d'équipements sportifs

- Création et rénovation d'équipements assurant la mixité des pratiques (scolaires, associations sportives, familiales...)

IV.7 Favoriser l'égalité à l'accès de la pratique sportive

- Soutenir le développement des actions en milieu scolaire ;
- Soutenir le dynamisme des clubs sportifs ;
- Poursuivre le programme Pass'Sport Culture.

AXE V. Favoriser l'implication des jeunes dans leur territoire

V.1 Développement d'activités ciblées pour la jeunesse en lien avec le schéma d'action sociale et familiale

V.2 Création d'un espace jeune 13 - 17 ans

- Créer un lieu de rencontre où les activités aident à la conscientisation et à l'épanouissement des jeunes et à combler ses besoins spécifiques ;
- Regrouper les jeunes et leur permettre de se responsabiliser ;
- Encourager les jeunes à s'impliquer dans des projets collectifs ;
- Impliquer les jeunes dans l'organisation des activités et dans le bon fonctionnement d'une installation, d'un lieu qui leur appartient ;
- Permettre aux jeunes de se rencontrer, socialiser, connaître d'autres jeunes et « s'amuser » dans un endroit sécuritaire ;

V.3 Favoriser la participation des jeunes pour les projets collectifs ayant un impact sur la vie locale

- Mise en place d'un Conseil Territorial des jeunes ;
- Susciter l'intérêt des jeunes à la participation à la prise de décision dans notre Collectivité et organiser des rencontres ados-adultes ;
- Intéresser et sensibiliser les autorités et la population aux différents besoins et à la réalité de la vie des jeunes ;
- Favoriser une meilleure perception des jeunes sur le territoire.

V.4 Impulser la réalisation des supports d'information

- Permettre aux jeunes de s'impliquer dans la production et l'animation de supports d'informations dédiés comme des sites web, des pages Facebook, des émissions radio.

V.5 Fournir un service d'intervention professionnelle gratuit qui vise à accompagner les jeunes au quotidien

- Recruter un chargé de mission jeunesse, éducateur de rue, travail avec les différents partenaires dont la Maison de la Solidarité ;
- Permettre aux jeunes de diriger leurs énergies vers des activités constructives et contribuer à la diminution des comportements à risque.

Documents de références liés :

- Le Schéma de Développement Stratégique du territoire, adopté le 16 décembre 2009
- Le schéma de développement territorial du tourisme, de la culture et des loisirs de Saint-Pierre et Miquelon, adopté le 27 février 2012
- "Agir ensemble pour demain", programme d'Archipel Demain, Territoriales des 18 et 25 mars 2012.
- Développement local-État des lieux du Projet Maison de la Nature et de l'Environnement de Saint-Pierre et Miquelon - Septembre 2012
- Synthèse issue de l'étude muséographique réalisée par ARTEMIA pour la MNE en 2010
- "Si l'temps l'permet" mémoire DESS-Master2 Direction de Projets Culturels, Observatoire des Politiques Culturelles, Grenoble, Isabelle Lafargue 2003.

MISE EN ŒUVRE, SUIVI

Il appartient au pôle Attractivité de l'Archipel et Développement Économique du Conseil Territorial, au service Actions territoriales et vie associative et à l'Office Territorial des Sports et de la Culture d'assurer le suivi et la diffusion de ce document, de le transmettre aux intervenants concernés : organismes du milieu, associations, professionnels et intervenants de l'État et des collectivités.

Ce document va servir de cadre de référence pour les directeurs des structures du Conseil Territorial : Centre Culturel et Sportif, Arche, Patinoire, Maison des Loisirs et Maison de la Nature et de l'Environnement. Ces derniers devront prendre en compte toutes les missions confiées par la Collectivité pour l'élaboration de leur projet d'Établissement qui devra courir sur la même période 2013-2016. Des actions de formation seront mises en place par la collectivité pour les aider dans cette nouvelle démarche.

Dès l'adoption officielle par l'assemblée territoriale du présent schéma, ce document sera transmis et largement diffusé.

Schéma approuvé selon la délibération n /2013 du 2013

Le Président,

Stéphane ARTANO

MISE EN ŒUVRE DANS LES STRUCTURES DU CONSEIL TERRITORIAL

LE CENTRE CULTUREL ET SPORTIF



"Le Centre Culturel et Sportif de Saint-Pierre est le premier équipement créé qui propose dans l'Archipel des projets culturels diversifiés, sportifs et une offre de loisirs. De son histoire naîtront d'importantes structures ou associations actuelles comme la bibliothèque municipale ou le centre de voile."

C'est en janvier 1973 que le Centre Culturel et Sportif ouvre ses portes. C'est le premier centre d'animation et de loisirs de l'Archipel. Cette association loi 1901 avait pour objectif de «développer des actions culturelles et sportives qui doivent pénétrer l'ensemble de la Collectivité »¹ Gérard Grignon, éditorial du journal du Centre n°1, 1975

Le Centre propose alors des activités en direction des jeunes, à partir du « foyer », lieu de rencontres et d'animations pour les adolescents. Le Centre Culturel et Sportif dispose également d'une piscine publique, la seule de l'Archipel, qui connaît un vif succès et de la salle des sports polyvalente qui va permettre le développement et la pratique de nouvelles disciplines sportives.

Dès 1975 le Centre Culturel et Sportif propose aussi de nombreuses activités culturelles (atelier photos, bibliothèque, cinéma, club, journal "Centre", théâtre....) ainsi qu'une programmation artistique.

En 1983, G.Grignon rappelle dans l'éditorial du journal « Centre » la place que tient à l'époque le Centre Culturel et Sportif : *« Il en est de même pour le Centre Culturel devenu une pièce maîtresse dans les habitudes de la vie des Saint-Pierrais. Il participe aussi à cette tâche d'éducation en assurant un équilibre complémentaire à la formation de l'individu de par l'ensemble des activités sportives qu'il propose, par les moyens d'expression offerts dans les ateliers, par la qualité de la diffusion artistique programmée... C'est un investissement de l'ensemble de la collectivité pour l'épanouissement, la formation, l'expression, l'équilibre des membres qui la composent »*

En 1990, l'association du Centre est dissoute et quelques mois plus tard, il devient une structure du Conseil Général avec un nouveau projet à reconstruire. 1996 marque une autre étape importante dans le développement du Centre Culturel et Sportif

¹ Gérard Grignon, éditorial du journal du centre, n°1 - 1975

avec l'acquisition de l'annexe et le développement d'un projet culturel et artistique qui va permettre le développement de l'enseignement de la musique, du théâtre et du loisir scientifique. Le Centre Culturel et Sportif Territorial est en constante évolution. Une autre étape importante vient d'être franchie avec la couverture des terrains de tennis extérieurs et les travaux de traitement acoustique de la salle de sport polyvalente qui accueille également des spectacles et concerts régulièrement.

Aujourd'hui, le Centre Culturel et Sportif c'est :

- Un lieu d'échanges culturels, de diffusion de spectacle, d'apprentissage, d'initiation aux arts.
- Un lieu d'échanges sportifs, de pratiques sportives, une école de natation.

En 2013, le Centre fête ses 40 années d'existence.

Le Conseil Territorial souhaite lui donner un nouveau développement en adéquation avec les changements et l'évolution de notre société et en complémentarité des autres structures existantes.

Le changement majeur est la création d'un espace JEUNES pour répondre aux besoins et aux attentes des adolescents. **Il deviendra donc un Centre des Jeunes, des Sports et de la Culture.** Certaines de ses activités culturelles seront redirigées vers l'Arche et la programmation artistique et événementielle sera concertée entre les quatre structures de la collectivité.

Le Centre Culturel et Sportif a pour principal défi de concourir alternativement à la fidélisation et au renouvellement permanent du public par la mise en place d'une politique d'actions et de sensibilisation auprès des publics jeunes.

Pour la Collectivité, le mandat confié au Centre Culturel et Sportif est celui d'être un lieu :

1- Pour la culture :

- de diffusion
- d'initiation aux arts de la scène et aux arts du cirque. Pour les tout-petits, une initiation qui permet de développer leur imaginaire, leur créativité et certaines habilités sociales dans le but de faire naître en eux le spectateur de demain. Pour les



plus grands, les adolescents : offrir des représentations scolaires aux écoles secondaires en développant des projets de médiation culturelle mettant en contact direct l'artiste professionnel et les jeunes citoyens du territoire.

- **de force de proposition d'une programmation artistique et culturelle pluridisciplinaire et variée** mettant l'accent sur la culture et la programmation française et francophone, et sur différents genres musicaux et modes d'expression

- **d'initiation aux arts contemporains**

- **de développement des activités pour la jeunesse et la famille** (programmation jeunesse, ateliers interactifs en musique et théâtre, ateliers artistiques divers, ciné-famille)

- **d'enseignement artistique**

- **de valorisation** de la politique culturelle du territoire dans et hors les murs

- **d'organisation et partenaire de grands événements** à destination de la population mais aussi des touristes

- **de développement de projets culturels s'inscrivant dans la coopération régionale** avec les provinces atlantiques canadiennes, et plus particulièrement des projets d'échanges francophones.

2- Pour les jeunes et en lien avec le schéma d'action sociale et familiale

- **de rencontre**, à travers la création d'un espace dédié aux jeunes de 13 à 17 ans qui :

- cherche à stimuler l'intérêt, la créativité et les idées des jeunes
- favorise le développement de l'autonomie et d'un sens de responsabilité des jeunes
- favorise le respect de soi et d'autrui
- offre une variété d'activités récréatives aux jeunes
- accompagne et informe les jeunes par rapport aux problématiques et à leur situation de vie
- permet aux jeunes de participer à la vie de groupe et de développer la conscience sociale
- permet aux jeunes de s'épanouir
- encourage la prise d'initiatives et l'engagement des jeunes
- soit un lieu de rencontre sécuritaire après l'école, les soirs, les fins de semaine, les vacances...



3 - Pour le sport

- d'initiation et de développement de la pratique sportive pour tous dans un contexte de développement sportif durable
- de moteur et de concertation en tant que partenaire et organisateur d'événements sportifs
- de soutien au dynamisme des clubs sportifs qui le fréquentent
- de partenariat de projets de coopération régionale
- de développement de la pratique sportive pour tous publics : personnes handicapées, Séniors, femmes enceintes...en associant le sport et le bien-être de la personne.

L'ARCHE, MUSÉE ET ARCHIVES

Œuvre des architectes Lombard-Béasse-Houguenade, voulu par le Conseil Général de Saint-Pierre et Miquelon, le bâtiment du Musée-Archives de Saint-Pierre a été livré au début de l'année 1998.

Conçu pour abriter à la fois le service des archives de la Collectivité Territoriale et le nouveau musée, ce bâtiment de 50 m. de long, se développe sur une surface de 1800 m², dont 500 consacrés aux espaces de présentation permanente et d'expositions temporaires.

« *Un projet simple et équilibré, vision nostalgique de « musée navire » que les architectes justifient par ce court texte poétique² :*

« *Comme poussé par une lame de fond, le Musée navire est venu s'échouer sur sa cale de pierre. Ancré au flanc de la colline, son gréement et sa voilure de cèdre se dessinent sur le ciel, séparé de leur milieu naturel. Depuis le belvédère, devenu embarcadère qui surplombe le port, une passerelle a été jetée qui le relie à la ville. Le « visiteur passager » s'avance pour découvrir ce lieu de mémoire.*

Passé la coupée, l'atmosphère est recréée.

Le long des escaliers baignés de lumière, le diaporama de Gaston Roulet retrace la vie de l'Archipel comme l'a découverte l'Exposition Universelle en ce début de siècle.

S'engageant sous la voilure, le passé se ranime à la vue des objets, textes et images qui jalonnent quatre siècles d'histoire : population – flore – faune – pêche – naufrage – communications – témoignages de l'histoire – recueil de souvenirs. Descendant vers le socle, le visiteur consulte les documents écrits, visuels et sonores, archives vivantes de la mémoire du lieu.

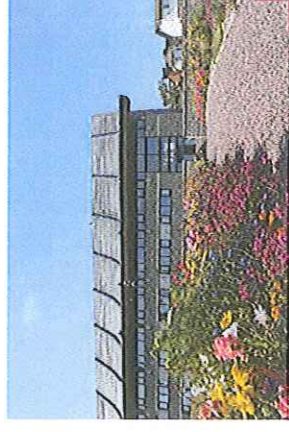
Il ressort sur les graves qui conduisent au port : nostalgie du passé, réalité du présent. ».

Il était indispensable de prévoir la construction d'un nouveau musée pour Saint-Pierre.

« *Le musée de Saint-Pierre : une réorganisation complète s'impose, d'autant que la clientèle nord-américaine consomme à outrance ce genre de produit. Impensable à commercialiser dans un tel état »³*

² *Annales du patrimoine de Fécamp, Terre-Neuve, Saint-Pierre et Miquelon. (Numéro 7 – 2000)*

³ *Audit touristique de St-Pierre et Miquelon, score consultant, (doc. CCIM, p 16 – 170 pages, 1995)*



Une « sonnette d'alarme » qui avait déjà été tirée par le Ministère de la Culture concernant le service des Archives. Il a fallu malheureusement que se produise une terrible catastrophe en 1992 avec l'incendie des archives pour que, dans l'urgence, on pense à construire un bâtiment dans les normes. Les pertes en matière d'archives furent alors conséquentes.

L'Arche a été inaugurée en septembre 1999 par le Président de la République, Monsieur Jacques CHIRAC à l'occasion de sa venue sur le territoire. C'est dans l'espace Musée que le Président a prononcé son discours auprès de la population. Il dira "Bravo au Conseil Général, initiateur du projet à l'origine de ce très bel ensemble du Musée-Archives où nous nous trouvons et que vous avez voulu comme le témoin du riche passé historique de ces îles (...)".

L'Arche apporte dans l'archipel une nouvelle vision du Musée⁴, il s'intéresse à des sujets jusqu'alors peu ou pas traités, par exemple, le carnaval, l'architecture ou encore l'accordéon et les bals populaires. Le remarquable travail autour de l'architecture vernaculaire est à souligner. L'exposition et le congrès international d'architecture de juin 2003 ont permis d'approfondir l'état des lieux du patrimoine bâti de l'archipel. Ces manifestations ont participé grandement à sensibiliser la population par rapport à ce patrimoine.

Conserver les œuvres, organiser des expositions, valoriser l'art et la mémoire de l'archipel, sensibiliser le public à la création artistique, obtenir la labélisation « Musée national de France », tels sont les objectifs confiés par la Collectivité.

Pour atteindre ses objectifs et comme le suggère depuis plusieurs années sa directrice, l'Arche doit suivre le même processus que celui mis en place pour la MNE, c'est à dire travailler avec des spécialistes pour définir la scénographie et le projet scientifique et culturel qui devra être validé par la Direction des Musées de France. C'est une étape indispensable pour ce genre de structure.

En parallèle, la direction et l'équipe du musée et des archives travaillent de concert pour développer les missions qui lui sont confiées.



⁴ L'Arche.

Les missions confiées par le Conseil Territorial

- **Valorisation du patrimoine** historique, maritime, culturel, artistique et architectural de Saint-Pierre et Miquelon et présentation des collections (programme muséographique en cohérence avec les autres musées et lieux de visite de l'Archipel) dans et hors les murs.
- **Réalisation d'un fond d'œuvre artistique**, acquisition d'œuvres nouvelles
- **Conservation des collections et des archives**, suivi de la conservation préventive et / ou curative, poursuite de l'enrichissement des collections muséales et archivistiques
- **Recherche** (documentation des collections...)
- **Service consultation** (généalogie...)
- **Diffusion**, valorisation des collections à travers les médias, les publications...
- **Publication** : ouvrage, catalogue
- **Éducation et Médiation Culturelle** : animations pédagogiques pour favoriser l'accueil des enseignants et scolaires, catégories de publics plus diversifiées (adolescents, personnes du 3^{ème} âge, touristes...). Développement des partenariats école-musée.
- **Programmation artistique et culturelle** : événements, conférences, expositions, spectacles, expositions temporaires régulières pour emmener au musée un public nouveau ou pour fidéliser un public qui connaît déjà les collections.
- **Sensibilisation à l'art et encouragement à la fréquentation des publics vers des courants artistiques novateurs** (arts plastiques, arts visuels, arts contemporains...)
- **Participation au rayonnement de notre culture et de notre patrimoine** au plan national et international avec une attention particulière aux actions possibles dans le cadre de la coopération régionale entre Saint-Pierre et Miquelon et les provinces Atlantiques (conférences, congrès, symposium, publications, expositions itinérantes....)



- **Établir une programmation artistique et événementielle concertée** avec les autres structures de la Collectivité

Tout comme le Centre Culturel, Sportif et de Jeunesse est investi de nouvelles missions, la **Collectivité confirme et confie de nouvelles missions à l'Arche**. Les expositions temporaires courtes mettant en avant notamment les créations des artistes locaux (peinture, photographies, dessin, sculpture....selon des critères à définir) devront se développer en complémentarité des expositions temporaires longues (ex. accordéon, architecture..) et d'une exposition permanente.

L'Arche devra étendre ses horaires d'ouverture afin de permettre au plus grand nombre d'avoir accès aux expositions et autres événements soutenus par la Collectivité Territoriale.

Pour consolider ses actions, l'Arche doit développer son travail de recherche et pourrait mettre en place des actions en travaillant avec des étudiants-chercheurs de différents pôles universitaires.

Pour développer ses missions de médiation culturelle et de médiation, l'Arche devra aussi faire régulièrement appel à des personnes qualifiées, des experts...

Enfin il est important de souligner que l'Arche est également un outil au service du développement touristique de l'Archipel et ce rôle devra être renforcé par une programmation dans et hors les murs.



LA PATINOIRE

Inaugurée le 14 décembre 1984, "la nouvelle patinoire" vient remplacer celle du centre-ville. Elle se situe dans une zone dédiée à la culture, aux sports et aux loisirs, proche du Centre Culturel et Sportif et non loin de l'Arche.

Elle mesure 60 mètres de long et 26 m de large et peut contenir 740 places assises dans les gradins. Elle peut également accueillir 1000 personnes suite à de récents travaux.

La patinoire est actuellement ouverte d'octobre à avril. Avec la mise en place de cette nouvelle politique, la Collectivité confie de nouvelles missions à la patinoire (et aux associations utilisatrices via la mise à disposition des éducateurs sportifs de la collectivité) et étend par la même sa période d'ouverture.

Les missions confiées par le Conseil Territorial

- Assurer la promotion et soutenir la pratique des sports de glace
- Promouvoir le patinage de loisir
- Encourager le développement des sports de glace en direction des scolaires
- **Initier et développer** de la pratique sportive pour tous sur et hors glace (pour différents publics : jeunes, personnes handicapées, séniors, femmes enceintes...en associant le sport et le bien-être de la personne)
- Être un **élément moteur de concertation**, partenaire et organisateur d'événements sportifs
- Soutenir le dynamisme des clubs sportifs qui la fréquentent
- Développer une programmation artistique et événementielle autour de la glace, des arts du cirque et des sports d'hiver
- Valoriser la **politique culturelle, sportive et de jeunesse du Territoire** dans et hors les murs
- Être **organisateur et partenaire de grands événements culturels, artistiques, de loisirs**...à destination de la population, mais aussi des touristes



LA MAISON DES LOISIRS À MIQUELON-LANGLADE

La Maison des Loisirs Territoriale a été inaugurée le 3 avril 1987. C'est le plus grand équipement sportif et de loisir de l'île de Miquelon-Langlade.

La maison des Loisirs développe des activités en direction de différents publics, enfants, adultes, retraités, scolaires, jeunes... Elle dispose d'une salle des sports polyvalente qui accueille également des spectacles, d'un espace jeune, d'ateliers et autres salles d'activité.

C'est une structure dynamique qui n'hésite pas à investir d'autres lieux pour développer ses activités faute de place ou de salles adéquates à la pratique de certaines disciplines artistiques comme la musique ou le théâtre par exemple.

La Maison des Loisirs territoriale participe à différents événements comme :

- Mardi-Gras : organisation de la journée du Mardi-Gras, avec le personnel, en partenariat avec la Municipalité de Miquelon
- Projets Théâtre
- 25 km de Miquelon : inscriptions et participation à l'organisation (la Maison des Loisirs fait partie du comité organisateur)
- 14 juillet : organisation d'activités par les animatrices
- Festival des produits de la mer : prêt de la salle des sports
- Halloween : organisation d'un grand jeu dans la salle des sports
- Noël : venue du Père Noël le 23 décembre, distribution de bonbons offerts par la Municipalité de Miquelon

Enfin, la Maison des Loisirs Territoriale, c'est aussi un centre de loisir sans hébergement agréé et un organisateur de centre de vacances et de séjours pour enfants et adolescents dans et à l'extérieur de l'Archipel.



C'est une structure dynamique qui n'hésite pas à investir d'autres lieux pour développer ses activités faute de place ou de salles adéquates à la pratique de certaines disciplines artistiques comme la musique ou le théâtre par exemple.

Les missions confiées par le Conseil Territorial

A Miquelon, la Maison des Loisirs est la principale structure de référence pour le développement des loisirs, de la pratique sportive, le développement d'activités de jeunesse et d'éducation populaire, d'expression artistique et culturelle. Le bâtiment actuel est trop petit pour le développement que connaît la Maison des Loisirs, aussi certaines de ses activités ont lieu dans d'autres espaces. C'est le cas notamment pour l'école de musique, les ateliers théâtre...

Ses missions se rapprochent de celles du Centre Culturel et Sportif avec une évolution majeure en 2013 où la Maison des Loisirs postule en faveur de l'agrément "centre social" pour le développement de ses activités à destination de tous les publics.

1- Pour la Culture et les Loisirs

- de diffusion

- **d'initiation aux arts de la scène, aux arts du cirque, à la musique.** Pour les tout-petits : une initiation qui permet de développer leur imaginaire, leur créativité et certaines habilités sociales dans le but de faire naître en eux le spectateur de demain. Pour les plus grands, les adolescents : offrir des représentations scolaires en développant des projets de médiation culturelle mettant en contact direct l'artiste professionnel et les jeunes citoyens de l'île.

- **de développement des activités pour la jeunesse et la famille** (programmation jeunesse, ateliers artistiques divers)

- de valorisation de la politique culturelle du Territoire dans et hors les murs

- **d'organisation et de partenariat à de grands événements** à destination de la population mais aussi des touristes



2 - Pour les jeunes

Centre aéré, centre de vacances et de loisirs et modernisation de l'espace dédié aux jeunes de 13 à 17 ans. La maison des Loisirs a la particularité d'avoir une forte implication dans le secteur de la jeunesse et de l'éducation populaire.

Elle œuvre déjà auprès des plus jeunes comme centre aéré, centre de vacances et de loisirs, organisateurs de séjours vacances dans et à l'extérieur de l'archipel. En 2013, ces actions seront renforcées avec un véritable espace de rencontre Jeunes qui :

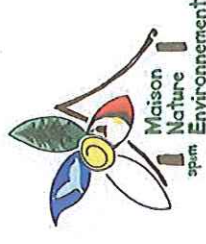
- cherche à stimuler l'intérêt, la créativité et les idées des jeunes
- favorise le développement de l'autonomie et d'un sens de responsabilité des jeunes
- favorise le respect de soi et d'autrui
- offre une variété d'activités récréatives aux jeunes
- accompagne et informe les jeunes par rapport à leurs problèmes et à leur situation de vie
- permet aux jeunes de participer à la vie de groupe et de développer une conscience sociale
- permet aux jeunes de s'épanouir
- encourage la prise d'initiatives et l'engagement des jeunes
- soit un lieu de rencontre sécuritaire après l'école, les soirs, les fins de semaine, les vacances...



3 - Pour le sport

- d'initiation et de développement de la pratique sportive pour tous dans un contexte de développement durable
- de moteur et de concertation en tant que partenaire et organisateur d'événements sportifs
- de soutien au dynamisme des clubs sportifs qui le fréquentent
- de développement de la pratique sportive pour tous publics : personnes handicapées, seniors, femmes enceintes...en associant le sport et le bien-être de la personne

LA MAISON DE LA NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT À MIQUELON



En 2006, la Collectivité Territoriale et l'État ont identifié le projet de création de centres d'interprétation sur l'Archipel comme projet de développement local, pour la diversification de l'offre touristique publique ; ainsi le projet de créer un centre d'interprétation dédié à la nature figure au Contrat de Développement État Collectivité Territoriale 2007/2013.

En 2008, la Collectivité Territoriale, Maître d'Ouvrage, débute les travaux de développement de ce projet en réalisant, en premier lieu, une étude de faisabilité de la Maison de la Nature et de l'Environnement sur l'archipel ; l'implantation est, du départ, prévue sur Miquelon, de façon à stimuler le tourisme inter-île et à contribuer au rallongement de la durée de séjour en valorisant le potentiel patrimonial naturel de Miquelon-Langlade, en tant que stratégie de positionnement.

Les objectifs identifiés dès l'origine sont : l'amélioration de la connaissance de la biodiversité locale des habitants de l'archipel, le développement de l'écotourisme par le biais de la valorisation des richesses naturelles, de la faune, de la flore et des paysages. Plusieurs enjeux concernent la création de cet équipement, comme le développement de l'éducation à l'environnement, clé d'entrée pour la préservation de la biodiversité, et ce en cohérence avec les moyens déjà alloués par la Collectivité à ce secteur (secteur Éducation à l'Environnement du CCST), et le développement touristique par le biais d'une diversification de l'offre, une création de nouveaux produits valorisant le territoire et son patrimoine naturel.

La Collectivité Territoriale a souhaité instaurer une démarche participative, considérant son intérêt pour SPM, et a voulu une concertation des acteurs concernés par les enjeux environnementaux ; dès lors, l'association « Maison de la Nature et de l'Environnement » (MNE) est créée fin 2008, et devient partenaire du développement du projet que l'Assemblée Territoriale a validé en décembre 2008 (délibération n°257/2008).

Cette association regroupe les associations locales suivantes : le Comité Régional du Tourisme, Saint-Pierre Animation, le Yacht Club, la Fédération des Chasseurs de l'Archipel, les Joyeux Pêcheurs, la Société de Pêche Sportive et les trois Collectivités Locales. Elle mène ses actions, qui contribuent au développement du projet, comme le séminaire Écotourisme en avril 2011, une formation au concept d'interprétation en 2010 ou encore la réalisation d'un Guide Nature qui doit voir le jour en 2012. Elle est associée pour les différentes étapes de la réalisation de l'équipement ; ce partenariat, ainsi que les rôles

respectifs de l'association et de la Collectivité Territoriale, sont définis par la Convention d'Objectifs et de Moyens conclue entre les deux parties et adoptée par l'Assemblée Territoriale en novembre 2009 (délibération n°286/2009).

Concernant l'aspect foncier et l'emplacement futur de l'infrastructure, le centre-bourg de Miquelon a été identifié comme lieu stratégique, à la convergence des flux circulatoires et facilement accessible, faisant de l'équipement un lieu d'accueil du public positionné pour l'écotourisme et la découverte du territoire. La Collectivité Territoriale a pour cela acquis l'ancien dispensaire en juin 2010 (délibération n°204/2010) et, plus récemment en novembre 2011, accepté le don de la parcelle adjacente (délibération n°255/2011) propriété de la commune de Miquelon-Langlade.

Les travaux préalables à la conception d'un projet architectural ont nécessité : une étude muséographique réalisée par la société ATEMIA à la demande de l'association MNE en 2010, définissant le message et le propos traité par l'exposition permanente de l'équipement, une concertation des différents acteurs sur le projet de bâtiment et la réalisation d'un programme architectural ; ces éléments ayant permis le lancement d'un concours pour la conception et la réalisation de l'équipement, incluant des compétences architecturales et scénographiques, par la Collectivité Territoriale, assistée de la DTAM, en décembre 2010 et la composition du jury en mars 2011 (délibération n°64/2011 et arrêtés n°345 du 3 mai 2011 et n°804 du 11 octobre 2011).

Dans le cadre du développement de sa politique touristique et de sa politique de développement culturelle, sportive et de jeunesse, le Conseil Territorial a décidé de porter le projet Maison de la Nature et de l'Environnement et d'en faire une de ses structures clé au même titre que le Centre Culturel et Sportif, l'Arche, la Patinoire et la Maison des Loisirs. Une politique animée par une approche transversale de développement et une mutualisation des moyens au service du territoire.

La Maison de la Nature et de l'Environnement, MNE, sera un lieu d'accueil du public dédié à la biodiversité locale et au patrimoine naturel du territoire. Cet équipement valorisera la biodiversité du territoire et participera au développement touristique en proposant un produit "tout-temps" ayant pour thématique principale l'écotourisme.

Ses principales missions sont l'éducation et la sensibilisation à l'environnement et le développement touristique avec le développement d'activités dans et hors les murs : expositions permanentes, espaces pédagogiques, expositions temporaires, promenades éducatives, visites de sites naturels... (cf Développement Local - État des lieux de la MNE).

Ses missions se rapprochent de celles de l'Arche, de celles d'un centre de culture scientifique et technique avec une thématique Nature et Environnement.

Ses missions

- **éducative** : intervention en milieu scolaire, éducation à l'environnement, développement de projets concertés avec l'éducation nationale (de l'école élémentaire au lycée)
- **de vulgarisation scientifique** : mise en place d'activités ludiques de découverte et d'interprétation, développement d'activités pédagogiques de loisirs scientifiques, visites guidées, séjours à thème, ateliers d'été
- **touristique** : développement de produits à l'image des éco balades, randonnées sur les sentiers, pécaturisme, ornithologie..., visites guidées des expositions permanentes et temporaires, visites de sites naturels remarquables.
- **scientifique** : développement de projets, de recherches, d'études avec des partenaires scientifiques comme IFREMER, inventaires des sites...
- **coopération régionale** : scientifique
- **centre de ressources documentaires** : conceptions et réalisations de documents pédagogiques, de supports d'interprétations, d'ouvrages....
- **coordonnateur et/ou partenaire de manifestations dans et hors les murs** comme le printemps de l'environnement
- **relais de manifestations nationales** comme la semaine de la nature
- **partenaires d'associations nationales et internationales de loisirs scientifiques**, exemple : petits débrouillards, Association Nationale des Sciences et Technique Jeunesse ANSTJ, association Graine de Chimiste.....
- **de conservation et gestion concertées**, gestion, interprétation et préservation des espaces et sites naturels et des espèces

OFFICE TERRITORIAL DES SPORTS ET DE LA CULTURE

Restructuré en 2003, l'Office des Sports et de la Culture du Conseil Territorial est à l'écoute des associations sportives, culturelles, de loisirs et de jeunesse du Territoire.

L'Office est composé d'un comité de 6 membres désignés et est assisté paritairement pour l'examen des différents dossiers par deux collèges. Un collège élu de 6 représentants du mouvement associatif sportif et un second collège élu de 4 représentants du mouvement associatif culturel, de jeunesse et d'éducation populaire.

L'Office participe à la définition, à la promotion et au développement de la politique sportive, culturelle, de jeunesse et de loisirs de l'Archipel. Il réfléchit et agit pour développer dans le territoire, la meilleure pratique possible des activités sportives, culturelles, de jeunesse et de loisirs.

Il est chargé de mettre en œuvre cette politique de la Collectivité en :

* **apportant un soutien financier (subvention de fonctionnement)** aux associations qui en font la demande et qui remplissent les critères pour les actions suivantes :

- L'offre de pratique : école de sport ; école de musique, de danse, de théâtre ; jeunesse/éducation populaire : déplacements pour rencontres sportives ; déplacements pour échanges culturels ; matériel pédagogique et petit équipements.
- Les manifestations exceptionnelles : organisation de manifestations sportives, culturelles ou de loisirs.
- La formation
- L'aide à l'emploi : soutien au développement de l'emploi structurant : aides à la mutualisation de l'emploi.

- * **apportant un soutien financier aux jeunes dans le cadre des dispositifs Bourse Jeunes Talents (12-25 ans)**
 - L'accès au sport de haut niveau-jeunes talents : détection des jeunes talents ; préparation à l'entrée des jeunes dans les filières d'accès au sport de haut niveau : pôles espoirs, pôles France...; participation aux sélections nationales organisées par les Fédérations (DTN)
 - L'accès aux activités culturelles exceptionnelles- Jeunes talents : détection des jeunes talents ; préparation à l'entrée des jeunes dans les filières culturelles de haut niveau : conservatoires, beaux-arts...; participation aux concours nationaux et internationaux reconnus.
- * **développant des projets innovants** comme la création des bourses jeunes talents : accès au sport de haut niveau et accès aux activités culturelles exceptionnelles ou encore Pass'Sport-Culture....
- * **étant acteur de la promotion, la bonne entente et la cohésion** entre les différentes associations sportives, culturelles, de jeunesse et de loisirs de l'Archipel.
- * **proposant des formations, des réunions d'informations** aux associations.
- * **apportant des moyens techniques et matériels** aux associations de l'Archipel notamment par la mise à disposition d'éducateurs sportifs spécialisés.
- * **observant les évolutions** des pratiques sportives, culturelles, de jeunesse et de loisirs

Glossaire

Culture

" Dans son sens le plus large, la culture peut aujourd'hui être considérée comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe tous les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances. Ce "réservoir commun" évolue dans le temps, par et dans les formes des échanges. Il se constitue en manières distinctes d'être, de penser, d'agir et de communiquer" (Définition de la Culture de l'UNESCO)

Patrimoine

"Le patrimoine est constitué d'un ensemble d'éléments matériels et immatériels, d'ordre culturel, chargés de significations multiples, `dimension collective, et transmis de génération en génération. Le patrimoine se présente sous l'angle des grandes catégories (le patrimoine archéologique, architectural, ethnologique, artistique, archivistique,...), des thèmes (le patrimoine résidentiel, industriel, religieux,...), des biens et des territoires protégés."

Sport

Le sport est tout un ensemble d'exercices physiques où l'on doit respecter des règles pouvant aussi être une pratique orientée vers la compétition.

"Le sport est un vecteur de cohésion sociale, porteur d'une éthique, facteur de socialisation des jeunes et de bien être d'une population en bonne santé" (Centre National pour le Développement du Sport)

Manifestations culturelles ou sportives

Les manifestations culturelles ou sportives sont, en quelque sorte, des activités culturelles, sportives ou bien toutes autres activités relatives aux arts, à la culture et au patrimoine qui sont présentées à un public ou à une clientèle.

Offre culturelle et sportive

Types de services et d'équipements, qualité et quantité, spécialisés, manifestations et activités spontanées, contexte de l'offre, ancienneté, fonctions (formation, création, diffusion, promotion), capacité, rapport coûts/bénéfices, rayonnement."

Glossaire

Développement culturel durable et intégré par l'aménagement culturel du territoire

Une approche de développement culturel intégré, selon laquelle les arts, la culture et le patrimoine contribuent au développement durable de l'ensemble de la communauté. Dans ce contexte, tous les secteurs d'une municipalité ou d'une région se mobilisent pour élaborer et réaliser ensemble des stratégies d'intégration des arts, de la culture et du patrimoine sur leur territoire, et dans leurs secteurs respectifs."

Type d'intervention culturelle, sportive du Conseil Territorial, une Collectivité facilitatrice et partenaire

La Collectivité se définit comme un "centre de services", l'impulsion de l'intervention culturelle ou sportive provenant de la population, des usagers et organismes qui s'impliquent dans un ou plusieurs secteurs culturels et/ou sportifs. Elle se définit comme un partenaire parce qu'elle apporte un soutien financier aux organismes qui reçoivent des crédits annuels pour la réalisation de leurs programmes d'activités et de services.

Centre de culture scientifique, technique et industrielle

Un CCSTI est une structure ayant pour mission de favoriser les échanges entre la communauté scientifique et le public. Cette mission s'inscrit dans une démarche de partage des savoirs, de citoyenneté active, permettant à chacun d'aborder les nouveaux enjeux liés à l'accroissement des connaissances.

Le CCSTI poursuit une approche pluridisciplinaire et transversale de la notion de science et technique et engage des démarches de partenariat et de mise en œuvre permettant d'impliquer une multitude de publics, diversifiés dans leurs origines et leurs implantations géographiques.

Les objectifs généraux d'un CCSTI sont :

- favoriser la réflexion individuelle et collective sur la place de la science et des techniques dans la société
- réaliser et promouvoir des actions de vulgarisation scientifique et technique
- contribuer à conserver les patrimoines culturels scientifiques et techniques locaux

C'est un centre de ressources et de diffusions d'information scientifique, un carrefour de rencontres et d'échanges, et un lieu qui a une importante activité de communication.

Remerciements

| | |
|-----------------------------------|--|
| Bernard Briand | 4 ^e Vice-Président du Conseil Territorial, Président de l'Office des Sports et de la Culture, Élu au Sport, à la Culture et au Tourisme |
| Arnaud Poirier | Directeur Général de Services, Conseil Territorial |
| Marine Laffont | Directrice du pôle Attractivité de l'Archipel et Développement Économique |
| Rosiane Artur De Lizarraga | Directrice de l'Arche, Musée et Archives de la Collectivité |
| Suzie Boissel | Directrice de la Maison des Loisirs à Miquelon |
| Yannick Arrossaména | Directeur du Centre Culturel et Sportif |
| Michel Abraham | Directeur de la Patinoire |
| Anaïs Siosse | Directrice du Comité Régional du Tourisme |
| Vicky Cormier | Directrice du pôle Aménagement Durable, Patrimoine et Grands Équipements |

Collaboration

Isabelle Lafargue-Ruel, Chargée de mission culture/tourisme au Conseil Territorial, en charge de l'élaboration et de la rédaction de la politique culturelle, sportive et de jeunesse du Conseil Territorial de Saint-Pierre et Miquelon

=====
*Attractivité de l'Archipel
et Développement Economique*
=====

Séance officielle du 5 juillet 2013

RAPPORT AU CONSEIL TERRITORIAL

**SCHÉMA TERRITORIAL DURABLE DE DEVELOPPEMENT DE LA CULTURE,
DU PATRIMOINE, DU SPORT, DE LA JEUNESSE ET DES LOISIRS
DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON
AXES PRIORITAIRES 2013-2016**

Le Schéma de Développement Stratégique du Territoire impulsé par le Conseil Territorial de Saint-Pierre-et-Miquelon et adopté le 16 décembre 2009 énonce l'importance d'élaborer une politique culturelle, artistique, sportive et de jeunesse sur son territoire.

Il est important pour le Conseil Territorial de se doter de cette politique, qui devient un outil de travail, un cadre de référence, permettant à la collectivité d'atteindre ses objectifs sur le plan culturel, artistique, sportif et de jeunesse.

Le Conseil Territorial est fier de mettre en place cette nouvelle politique qui aidera la collectivité dans ses actions, ses choix, ses décisions sur toutes les facettes de ce secteur, un document de travail qui aidera, nous l'espérons, à renforcer la créativité des acteurs, à renouveler la vitalité artistique, culturelle, sportive et de jeunesse dans notre collectivité.

Les principes directeurs, les cinq axes prioritaires et les orientations qui sont définis dans ce schéma permettront aux élus territoriaux, aux directeurs de structures et à leurs équipes, aux responsables associatifs et à l'ensemble des citoyens de s'initier, de contribuer et de participer à la vie culturelle, artistique, sportive et de jeunesse de Saint-Pierre et de Miquelon.

Afin de nous permettre de passer à la phase concrète de mise en œuvre du schéma, il convient de procéder à son approbation et à sa signature.

Tel est l'objet de la présente délibération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le 4^{ème} Vice Président


Bernard BRIAND